

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2009

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2009-13-8-5

Service consulté

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE
DE BURNHAUPT-LE-HAUT**

Résumé : *Le rapport a pour objet la désignation de représentants du Conseil Général au conseil d'administration du nouveau collège de BURNHAUPT-LE-HAUT.*

Le nouveau collège de BURNHAUPT LE HAUT a été mis en service à la rentrée de septembre 2009.

Conformément à l'article R421-14 du code de l'éducation, il appartient à notre assemblée de désigner les Conseillers Généraux appelés à siéger au conseil d'administration de l'établissement (1 titulaire, 1 suppléant).

La Commission Permanente ayant délégation à cet effet, je vous propose de procéder à cette désignation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER